

**ARRÊTÉ N° 06/2026 : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME AUDREY MILLEVILLE
DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉE DES SERVICES D'UNILYS**

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au Directeur Général des Services ;

VU la convention de prestation de services non économiques ayant pris effet le 21 novembre 2021, prévoyant la mutualisation de supports ;

VU l'arrêté de nomination n° 012019SU en date du 7 janvier 2019 de Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée des services d'UNILYS ;

VU la délibération n° 260519-1 en date du 19 mai 2026 portant élection de Monsieur François DAZELLE, Président du syndicat ;

CONSIDERANT que, pour permettre une bonne administration de l'activité du syndicat intercommunal, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée des services d'UNILYS ;

Nous, **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal VALOSEINE,

ARRÊT O N S

ARTICLE 1 : Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée des services d'UNILYS, reçoit délégation pour signer :

En matière de commande publique :

- Les actes d'acceptation de sous-traitance ;
- Les exemplaires uniques des actes d'engagement et des actes de sous-traitance ;
- Les constats contradictoires et les procès-verbaux de réception ;
- Les bordereaux de suivi d'élimination des déchets ;

ARTICLE 2 : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera délivrée à :

- Madame Audrey MILLEVILLE
- Monsieur le Receveur du Syndicat Intercommunal

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 27/05/2026
Transmis en Préfecture et affiché le 27/05/2026

Signé électroniquement par:



François DAZELLE
Président du syndicat intercommunal

Notification de l'acte exécutoire au délégataire, le :

Audrey MILLEVILLE
Directrice des Services Techniques mutualisée d'UNILYS